

N° 7531¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

P R O J E T D E L O I

portant

- 1° organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg ;
- 2° modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ;
- 3° modification de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE MEDICAL

DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

(15.7.2020)

Monsieur le Ministre,

Le Collège médical accuse réception des amendements au projet de loi sous objet et vous remercie.

Il constate que ces derniers adaptent et ajustent les dispositions initiales aux observations seyantes pourvues par le Conseil d'Etat.

Le Collège médical les approuve entièrement et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président,
Dr Pit BUCHLER

Entré à l'Administration parlementaire, le 27.7.2020

